



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact des grèves sur le tourisme en France

Question écrite n° 26034

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur l'impact des grèves sur le tourisme en France. En effet, depuis le 5 décembre 2019, les professionnels du secteur notamment à Paris et en Île-de-France s'inquiètent des conséquences du mouvement sur leurs résultats. L'hôtellerie, la restauration et les agences de voyage ont récemment tiré la sonnette d'alarme considérant que la situation mettait en danger les entreprises et les salariés, et perturbait durablement et durement l'attractivité de notre pays et son développement touristique. Ils ont ainsi constaté l'annulation d'événements professionnels, la baisse de fréquentation de 50 % en moyenne dans la restauration ou encore l'effondrement des réservations (transport, hébergement, visite) pour la période de Noël. Dans ce cadre, il souhaiterait savoir si le Gouvernement a d'ores et déjà le chiffrage des pertes estimées et quelles mesures d'accompagnement il pourrait mettre en œuvre afin de soutenir les professionnels du secteur.

Texte de la réponse

La fréquentation touristique en France a bien résisté en décembre 2019 malgré les grèves contre la réforme des retraites. Néanmoins, certains secteurs de la filière du tourisme ont été fortement impactés comme l'hôtellerie et la restauration à Paris ainsi que le tourisme d'affaires. Le tourisme d'affaires domestique a ainsi été plus touché que le tourisme de loisirs international. En décembre dernier, une augmentation globale des arrivées aériennes internationales de l'ordre de 4,9% a en effet été constatée. Les arrivées aéroportuaires en provenance d'Europe ont été en baisse de l'ordre de 5% tandis que les zones hors Europe ont été en croissance : +13% pour l'Amérique du Nord, +28% pour le Brésil, +16% pour la Chine, +17% pour le Japon. L'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, très orienté à l'international, a connu un trafic aérien en hausse de 2,9% sur un an, alors qu'Orly, très orienté sur le trafic national, a connu une baisse de 7,5%. Le taux d'occupation des établissements hôteliers à Paris s'est élevé à 71,2% pour l'ensemble de l'année 2019, et n'a pas retrouvé son niveau de 2017 qui était de 75,2%, avant l'épisode des gilets jaunes en 2018. Sur décembre 2019 uniquement, les professionnels confirment cette tendance en évoquant "une relative stabilité de l'activité hôtelière en Ile-de-France si on compare à 2018, mais une baisse de 4 points de taux d'occupation par rapport à décembre 2017". Pour l'ensemble de l'année 2019, la fréquentation touristique étrangère en France devrait être toujours en légère croissance. En 2018, la France avait accueilli 89 millions de visiteurs internationaux. L'objectif d'atteindre la barre des 100 millions a été reporté à 2022. La saison d'hiver en montagne s'annonce pour sa part satisfaisante. Après une belle performance des vacances de Noël et du Jour de l'An (+1,7 point), les tendances de réservation à ce jour étaient également en légère progression pour le mois de janvier (avec un taux d'occupation prévisionnel de 57%, soit +0,5point) et la période des vacances d'hiver (72%, soit +0,3 point). Pour aider les entreprises mises en difficultés par les grèves, principalement à Paris, le Gouvernement a mis en place une série de mesures de soutien comme il l'avait fait lors du mouvement des gilets jaunes. Il a ainsi été proposé aux entreprises impactées, au cas par cas, des reports d'échéances sociales ou fiscales, l'accélération des remboursements de TVA ainsi que le recours à l'activité partielle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Portarrieu](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26034

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2020](#), page 366

Erratum de la question publiée au JO le : [25 février 2020](#)

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4214